

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 08 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit et le 08 Février, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle Polyvalente de LACHAPELLE SOUS AUBENAS, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H15 en présence de :

PRESENTS : Messieurs JP. LARDY, G. DOZ, A. CHIRAUSSSEL, A. LOYET (+procuration de C. FAURE), M. BOUSCHON (+procuration de J. DURIEU), S. CIVIER (+procuration de P. GAILLARD), B. PERRUSSET P. MAISONNEUVE, R. THIOLLIERE, JC. COURT, L. BUFFET (+procuration de J. SOUBEYRAND), G. SAUCLES (+procuration de G. JALADE), JP. TIRAT, J. DAURY, P. BERRET (procuration de D. BERAL), B. MEISS, R. ROURESSOL, J. LE BELLEGO (procuration de F. BRECHON), P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, G. FANGIER, S. REYNIER, M. CHAZE, J. SARTRE, P. LAVIALLE (+procuration de N. BARACAND), JC. FLORY, M. CEYSSON, R. LACROTTE, M. TOURVIEILHE (+procuration de C. GARCIA).

Mesdames MC SAUSSAC (procuration E. FARGIER), MN. DURAND (+procuration de JP. CONSTANT), F. NOGIER (+procuration de M. ALLAMEL), P. ROUX, M. DUBOIS, C. DUCHAMP (procuration de JY. PONTHER), C. SUCHET, C. PASTRE (+procuration de F. DUMAS), MF. MARTIN, D. FORBIN, D. CHARITA.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 41

Procurations : 13

Votants 51

Absents : 4

Date de convocation : 01/02/2018

Absents : Messieurs : A. BASTIDE, F. JOUFFRE, A. LACOSTE, P. MANENT.

En présence des suppléants non votants :  
Monsieur C. BOUTONNET

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

**Objet** : Randonnées - Convention de prestation de services pour l'entretien des sentiers de randonnée d'intérêt communautaire 2018.

Le Président rappelle que dans le cadre de ses compétences la CCBA a en charge l'entretien des sentiers de randonnée d'intérêt communautaire.

Le souhait de la CCBA est de travailler avec des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) pour l'entretien de ses sentiers et espaces naturels.

Les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) se situent dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Conclure un contrat avec des ACI ou avec les structures qui les mettent en œuvre ne nécessite pas de passer par un appel d'offres. En effet, ne visant pas l'offre des biens ou des services sur un marché donné, mais consistant en l'accompagnement social et professionnel des personnes en grande difficulté (article 5132-15 du Code du travail), l'activité de l'ACI ne peut se prêter à la qualification d'opérateur économique. Dans ce cadre, estime Bercy, les ACI ne sont pas soumis aux obligations de mise en concurrence et de publicité.

La Communauté de communes du Bassin d'Aubenas exerce sa compétence sur plus de 600 km de sentiers de randonnée d'intérêt communautaire. Tout n'est pas soumis à entretien : piste, portion de route etc....

La CCBA a estimé son besoin, pour 2018 à 27 semaines pour l'entretien des sentiers et espaces naturels de l'ensemble de son territoire.

L'effort d'entretien devant être effectué en avant saison, il est proposé de faire intervenir deux structures distinctes, porteuses d'ACI, qui pourront ainsi opérer en même temps notamment sur la période d'avril à juin.

Il vous est ainsi proposé de signer une convention avec les prestataires ci-dessous et selon les conditions suivantes :

- ▶ SYNERNAT (association loi 1901), 1170 Route du Ranc 07110 CHASSIERS,
  - Pour 18 semaines à compter du mois d'avril 2018 et jusqu'à début novembre 2018
  - au prix forfaitaire à la semaine de 2153 € TTC
  - avec 35 h/semaine sur 4 jours
  - mise à disposition du matériel, d'une équipe de techniciens et d'un encadrant.
  
- ▶ L'E.P.L.E.F.P.A « Olivier de Serres », Domaine Olivier de Serres, Le Pradel, 07110 MIRABEL,
  - Pour 9 semaines à compter du mois d'avril 2018 et jusqu'à mi-juillet 2018,
  - au prix forfaitaire à la semaine de 3000 € TTC
  - avec 35 h/semaine sur 4 jours
  - mise à disposition du matériel, d'une équipe de techniciens et d'un encadrant.

Les modalités d'intervention ainsi que le calendrier seront fixées en attente avec les partenaires. Elles sont l'objet d'un projet de convention annexé à cette délibération.

Le coût global de l'entretien des sentiers de randonnée d'intérêt communautaire s'élève pour l'année 2018 à 65 754 € TTC. La dépense sera imputée au budget général - compte 61521-95.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Autorise Monsieur le Président à signer les deux conventions, l'une avec SYNERNAT et l'autre avec L'E.P.L.E.F.P.A « Olivier de Serres », structures porteuses des ateliers et chantiers d'insertion**
- **Autorise à prendre toutes les décisions relatives au bon fonctionnement de ces interventions.**

**L'Ordonnateur soussigné**  
« Certifié exécutoire compte tenu de la télé transmission en sous-préfecture de Largentière »  
**certifie le caractère exécutoire par réception en Préfecture**

**en date du 23 FEV. 2018**

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le **23 FEV. 2018**

Le Président,  
Louis BUFFET

